

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01 + HEBDOS**

## **Le député André Fortin dirigera un groupe de travail qui se penchera sur la question des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite**

**Québec, le 9 décembre 2016.** – Le député de Pontiac et adjoint parlementaire du ministre des Finances, M. André Fortin, dirigera un groupe de travail qui étudiera la question des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite d'un même employeur.

Le groupe de travail sera formé de représentants du ministère des Finances, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de Retraite Québec. Il aura pour mandat d'analyser les évolutions des régimes de retraite et de documenter la portée des enjeux sociaux et économiques liés aux disparités de traitement.

La démarche prévoit des échanges avec les principaux acteurs du milieu syndical et patronal, mais également avec les organisations représentant les intérêts des jeunes. Sur la base des constats, le groupe de travail analysera différentes pistes de solutions et proposera au gouvernement les recommandations appropriées, respectant notamment le principe d'équité intergénérationnelle.

« Il faut s'assurer que les jeunes bénéficient d'une rémunération et d'un traitement équitables sur le marché de l'emploi. Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise l'objectif d'étudier les dynamiques de l'emploi chez les jeunes pour repérer les iniquités éventuelles à leur endroit. En ce sens, je suis très heureuse de voir que mon collègue André Fortin présidera un groupe de travail qui s'inscrit dans cette logique », a déclaré la députée de Richmond et adjointe parlementaire du premier ministre, volet jeunesse, M<sup>me</sup> Karine Vallières.

« C'est avec enthousiasme que j'accepte ce mandat qui touche une question très importante pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Avec tous les membres du groupe de travail, nous allons nous assurer de tracer un portrait clair de la situation qui nous permettra de formuler des recommandations constructives et respectueuses des droits des jeunes travailleurs, mais également de la capacité des employeurs d'absorber des hausses importantes des coûts des régimes de retraite », a mentionné le député André Fortin.

- 30 -

**Source :** Audrey Cloutier  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
Tél. : 418 643-5270